

L'équipe pluridisciplinaire

L'équipe pluridisciplinaire du PCPE est composée comme suit :

- Directrice
- Secrétaire
- Psychologue, Coordinatrice
- Éducatrice spécialisée
- Infirmière

Secteur d'intervention du PCPE



Arrageois-Ternois

Contacts :

L'équipe du PCPE
Arrageois –Ternois
SESSAD Pinocchio PEP 62
10, Rue Willy Brandt
62000 ARRAS

Téléphone : 03.21.15.46.20
Mail : pcpe.arras@pep62.fr



Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE)

Pour enfants, adolescents et adultes en situation de handicap présentant :

- Un trouble du spectre autistique,
- Un handicap psychique,
- Des troubles de la conduite et du comportement.

Les personnes accompagnées peuvent se trouver dans une situation complexe nécessitant l'intervention conjointe de plusieurs acteurs du champ social, médico-social, hospitalier.

Territoire Arrageois Ternois

Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

Le PCPE complète l'offre territoriale sans se substituer aux acteurs, dispositifs, actions et financements en place sur le territoire concerné.

Les professionnels intervenant d'ores et déjà sont prioritairement associés.

Les prestations sont mises en œuvre notamment dans le cadre :

- du plan personnalisé de compensation du handicap (PPC),
- du projet personnalisé de scolarisation (PPS),
- d'un plan d'accompagnement global (PAG), le cas échéant.

A qui s'adresse t'il ?

Aux personnes en situation de Handicap à partir de 4 ans nécessitant un accompagnement spécifique dans leur parcours en milieu de vie ordinaire :

- En situation de rupture de parcours, en attente d'une réponse d'accompagnement effective et suffisante au sein d'un Etablissement Médico-Social,
- En situation de risque de rupture d'accompagnement nécessitant un appui à la continuité des interventions,
- Accueillis de façon non adaptée dans le secteur sanitaire, ou dans le secteur médico-social (situation complexe).

Objectifs

- Assurer la continuité des parcours des personnes en situation de handicap,
- Eviter notamment que leur situation ne devienne critique du fait de l'absence de réponse adaptée.

Missions

Sur la base d'une évaluation de la situation et d'une évaluation fonctionnelle, il s'agit d'établir un projet d'intervention individualisé et de délivrer des prestations visant à :

- **Auprès de la personne accompagnée :**
 - ⇒ Prévenir les situations de rupture et assurer la continuité de parcours,
 - ⇒ Développer les compétences, l'autonomie pour favoriser l'inclusion sociale, scolaire, professionnelle de la personne
 - ⇒ Soutenir la personne dans l'élaboration de son projet de vie, dans les démarches d'orientation.



- **Auprès de la famille et des pairs aidants:**

- ⇒ Sensibiliser à la situation de handicap,
- ⇒ Proposer une guidance,
- ⇒ Favoriser le transfert de compétences.

- **Auprès des partenaires engagés dans l'accompagnement :**

- ⇒ Venir en appui,
- ⇒ Sensibiliser au handicap,
- ⇒ Favoriser le transfert de Compétences.

Condition d'accès et durée de l'intervention

- L'accès au PCPE se fait par le biais d'une notification de la CDAPH.

La demande de notification PCPE peut être transmise à l'adresse mail suivante mdph.rapt@mdph62.fr

L'accompagnement étant transitoire, il s'effectue sur une durée pouvant atteindre les 6 mois. Il est renouvelable une fois, si nécessaire, pour une durée de 3 mois.

**CDAPH : Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*